

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mai 2018**

**OBJET : Projet de cession d'un bien immobilier situé chemin des trois francs, zac Val de Durance à Peyrolles-en-Provence à la société Loste Tradi France du groupe Grand Saloir Saint Nicolas.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé de valider le principe d'une cession du bien immobilier sis chemin des trois francs, Zac Val de Durance à Peyrolles-en-Provence, au profit de la société Loste Tradi-France ou de la société grand saloir Saint Nicolas, dont fait partie Loste Tradi-France, par contrat de location vente.

Les modalités juridiques et financières feront l'objet d'un rapport à une prochaine Commission Permanente.

Les services du Domaine sont consultés sur la partie financière du contrat.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**